



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260310-2026031008-DE

Préfecture du Loiret le

Préfecture du Loiret le

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031008

Date de la
convocation
05.03.2026

Date
d'affichage
05.03.2026

Nombres de
membre
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Absents donnant pouvoir : Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Dominique BAUDOIN à Christian TOUSSAINT, Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN.

Absentes : Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Budget pédagogique 2026 école

**Délibération
2026031008**

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

La commission municipale finances réunie le 02.03.2026 propose de reconduire le budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Adopte le budget ci-dessous :

Prise en compte des effectifs présentés au conseil premier conseil d'école N-1/N		
<i>PV conseil école 04.11.2025 : 5 classes / PS 7 – MS 10 – GS 10 – CP15 – CE1 12 - CE2 17- CM1 19- CM2 10 = 100</i>		
Domaine	Descriptif	Montant alloué
Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N 48 € par élève (maternelles et primaires)	4 800
Livres de prix	Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N 10 € par élève maternelle 13 € CP à CM 1 19 € CM2	270 819 190 = 1 279
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 580 € par classe	2 900
Aide classe de découverte	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 130 € par élève, maximum 1 classe	3 120€ = remboursement prêt OCCE 130€ x24 élèves / classe 2025
Investissement	700 € annuel	700



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260310-2026031008-DE



Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031008

Piscine	Transport pris en charge par la CCL Facture entrées piscine prise en charge par la commune (4 classes de 10 séances à 23.50 €)	940
Photocopieur	CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur (contrat négocié par la commune- budget annuel pris en charge par la commune de 2064 € TTC)	2064
Musique	Contrat sept 2025 à juin 2026 renouvelable avec les CMR pour enseignement musique : 7 274.02 € (dénonciation possible avant le 15 mars 2026 –avis favorable renouvellement commission enfance 04.03.2026 sous réserve participation enseignantes fête musique)	
TOTAL		23 077.02€

Le Maire,

Florence BONDIÉL



Le Secrétaire de séance,

***Yann GOLLION,
Conseiller municipal.***

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>